

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LAVANCIA-EPERCY**

Séance du jeudi 21 mars 2024

Date de convocation : 12/03/2024
Date d'affichage : 12/03/2024
Date de mise en ligne :
Nombre de Conseillers : en exercice : 14 présents : 12 votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-et-un mars à vingt heures zéro cinq minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - HUGONNET Marc – PESENTI Jean-François - THIRIET Hubert - GRILLET Rodrigue - BOUVIER Alexis - MAITREPIERRE Sylvie - PERRODIN Emilie - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves.

Excusé-es :

FREITAS Laure, excusée donne pouvoir à MAZUIR Carole.

Absente :

FACHINETTI Aurélia.

Secrétaire de séance : BOUVIER Alexis

Objet de la délibération : Demande de contribution volontaire au titre de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales (Fraction PNR)

Monsieur le Maire expose le courrier de demande de contribution volontaire en date du 13 février 2024.

Il est proposé au conseil municipal d'APPROUVER ou non le principe d'une contribution volontaire au PNR du Haut Jura à hauteur de 20% de cette fraction PNR jusqu'à la mise en œuvre de la nouvelle Charte.

Le montant de la contribution annuelle de Lavancia-Epercy s'élèverait à 600 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité n'APPROUVE pas le principe de contribution volontaire.

Pour extrait conforme
Le Maire, Bernard JAILLET